

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1017

72 – SARTHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU MANS

Ventes et cessions

440 885 671 RCS Le Mans.

ALLODIS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 4574000.00 EUR.

Adresse : Route de la Suze, Centre Commercial Médicis, 72700 Allonnes.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ALLODIS Société par actions simplifiée au capital de 4 574 000 euros Siège social : Centre Commercial Medicis - Route de la Suze 72700 ALLONNES SIREN 440 885 671 RCS LE MANS ET ALLECDIS Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros Siège social : La Raterie - Centre Commercial Médicis La Raterie 72700 ALLONNES SIREN 791 230 725 RCS LE MANS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALLONNES du 26 août 2022, La société ALLODIS, SAS au capital de 4 574 000 euros, dont le siège social est Centre Commercial Medicis - Route de la Suze - 72700 ALLONNES, SIREN 440 885 671 RCS LE MANS, et la société ALLECDIS, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est La Raterie - Centre Commercial Médicis La Raterie - 72700 ALLONNES, SIREN 791 230 725 RCS LE MANS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ALLODIS par la société ALLECDIS. La société ALLODIS ferait apport à la société ALLECDIS de la totalité de son actif, soit 32.683.176 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3.371.864,31 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 29.311.311 euros. La société ALLECDIS détenant la totalité des 4.574 actions composant le capital social de la société ALLODIS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de ALLODIS détenues par ALLECDIS un mali de fusion de 3.713.671 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er mars 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ALLODIS depuis le 1er mars 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ALLECDIS. La fusion sera réalisée au plus tard le 31 décembre 2022. La société ALLODIS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LE MANS au nom des deux sociétés le 29 août 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R.

236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

